Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 23 juin 2006
N° CERTA-2006-AVI-257

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans FortiGate

Gestion du document

Référence	CERTA-2006-AVI-257
Titre	Vulnérabilité dans FortiGate
Date de la première version	23 juin 2006
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

FortiGate avec un système FortiOS :
- antérieur à 2.80 MR12,
- antérieur à 3.0 MR2.

3 Résumé

Le « proxy » FTP de FortiGate n'analyse pas les fichiers transférés avec la commande ESPV du protocole FTP. Il y a donc un risque accru de contamination virale pour un poste client utilisant le transfert de fichier FTP dans ce mode.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

Bulletin de sécurité Fortinet pour FortiGate du 10 mai 2006 :
http://www.fortinet.com/FortiGuardCenter/advisory/FG-2006-15.html

Gestion détaillée du document

23 juin 2006 version initiale.